



Questions sur l'utilisation de véhicules militaires en Normandie

Par **Birtou**, le 15/12/2008 à 11:29

Je fais de la recherche pour une personne en Angleterre qui veut lancer un business de tours guides en Normandie. Il est en possession de véhicules militaires (CCKW Trooper / DUKW datant de 1944) qu'il voudrait utiliser pour ces activités. J'ai besoin de documents juridiques / officiels qui pourraient répondre aux questions suivantes:

J'ai déjà contacté la préfecture et la Police mais ils ne savaient pas m'aider.

- Peut-il utiliser ses véhicules tels qu'ils sont ou doit-il faire des changements pour qu'ils soient « aptes » à transporter des gens?
- Les véhicules n'ont pas de ceintures de sécurité d'origine – doit-il en installer?
- Les véhicules ont des sièges sur le côté – est-ce légal de les conduire?
- Doit-il avoir un permis de conduire spécial pour pouvoir transporter des passagers (bus de +12 places) ou est-ce que son permis catégorie D (Anglais) est valable?
- Pendant combien de temps puisse-t-il rouler en France (n'étant pas résident) avec son permis de conduire Anglais?
- Ou est-ce que je pourrais me renseigner si il peut utiliser ses véhicules militaires sur la Plage Omaha (8 fois par jour)?

Si vous ne savez pas me répondre, pourriez-vous me donner une autre adresse email ou un numéro de téléphone où je pourrais me renseigner?

Merci d'avance et bien à vous.